

Proceq GPR GP8100 (IC 24043-GP8100)

Réglementation IC pour les clients canadiens

Déclaration IC

Cet appareil est conforme aux exigences définies par la norme CNR-220 conjointement avec le document CNR-Gen.

Le fonctionnement est soumis aux conditions suivantes:

1. Cet appareil ne provoque pas d'interférences nuisibles.
2. Cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris des interférences qui peuvent provoquer un fonctionnement non désiré.

Attention:

Cet appareil ne doit être utilisé que lorsqu'il est dirigé vers le sol ou sur le mur et lorsqu'il est en contact avec le sol ou la surface du mur.

Ce dispositif ne doit être utilisé que par des organismes chargés de l'application de la loi, des instituts de recherche scientifique, des sociétés minières commerciales, des entreprises de construction et des organismes de secours d'urgence ou des sapeurs-pompiers.